

Certains disent que ce programme est en avance sur notre époque. Je dois avouer qu'en entendant les témoignages préliminaires devant le comité, je me suis demandé à plusieurs reprises si le Canada avait exploité pleinement et efficacement les possibilités offertes par les micro-ondes. Mais les chiffres fournis hier par le ministre m'ont rassuré. Ils semblent prouver hors de tout doute que les services offerts par cette nouvelle société seront suffisamment recherchés.

Chose certaine, quand ce satellite sera mis en orbite en 1971 ou en 1972—et j'espère que le lancement sera réussi, qu'il soit effectué de la base Vanderberg, du Cap Kennedy, ou d'ailleurs, si l'Union soviétique fait la meilleure offre pour le lancement—le Canada ne comptera sur aucun autre pays pour desservir un vaste territoire par un réseau de télécommunications efficace. Nous serons des innovateurs en assurant des services de télévision, de téléphone et de messageries dans toutes les régions de notre vaste pays grâce à ce satellite national.

Dans le compte rendu que le ministre a fait hier à la Chambre, un fait nous rassure: le programme satellite est solidement appuyé par la recherche. Il ne s'agit pas d'une utopie, d'un château en Espagne. Le rapport de 1966 de la Power Corporation, société qui jouit du respect dans tout le pays et qui appuie la mise au point d'un système national de télécommunications par satellite, ainsi que le rapport subséquent du groupe d'étude, publié en avril de l'année dernière, nous fournissent la preuve que le système de satellite est réalisable et souhaitable sur le plan économique.

Ceux qui se préoccupent des problèmes que pose la propriété du système proposé—et ils ont le droit de soulever ce point, bien que les aspects techniques du programme n'aient pas été contestés—négligent, à mon sens, l'assurance donnée par le ministre qu'aucune partie ne sera représentée au sein du conseil d'administration si elle ne détient pas d'actions, qu'il n'y aura pas d'actions ne donnant pas droit de vote, ni droit de votes si l'on ne détient pas d'actions. Il n'y aura aucun pouvoir sans responsabilité financière, ni aucune responsabilité sans pouvoir.

Certains ont préconisé une entreprise appartenant entièrement à l'État, qui est le fond du projet de résolution dont sont saisis les députés. Sans doute, il y a du pour et du contre sur ce point. Toute entreprise exploitée au Canada pourrait l'être aux frais des contribuables, ce qui en ferait une entreprise d'État. Certains souscrivent à cette idée. Mais

[M. Perrault.]

dans le cas qui nous occupe, il me semble à moi et à bien d'autres députés, que le gouvernement suit un sage parti. Les ressources d'une industrie de télécommunications de premier ordre seront comprises dans l'affaire comme les ressources du gouvernement, au nom de tous les Canadiens.

Comme le ministre le disait hier dans son discours, la participation du public est de mise dans une entreprise établie en son nom sous l'initiative gouvernementale. L'investisseur canadien aura un choix plus vaste dans la sélection de compagnies canadiennes. Finalement, des comptes seront ainsi rendus plus facilement au public en général au lieu de l'être directement à quelques intéressés seulement.

J'espère que l'avoir en actions sera réparti sur une base aussi vaste que possible. La Chambre devrait rendre possible, même aux petits épargnants, de placer des capitaux dans une entreprise qui offre aux Canadiens, d'un océan à l'autre, des perspectives de plus-value, et pour que cet investissement bénéficie du principe de justice et d'équité. En la matière, la Chambre ne devrait pas être inquiète des limites imposées à la distribution des actions à l'Annexe B. Que les alarmistes en cette enceinte se rappellent que les non-résidents ne peuvent détenir plus de 20 p. 100 des actions attribuées au secteur public, en d'autres termes, plus de 7 p. 100 de l'ensemble des actions émises par la Société. Aucun actionnaire du secteur public ne peut détenir individuellement plus de 2½ p. 100 du total des dites actions. Je crois qu'une telle disposition fait disparaître certains des aspects sinistres de la structure proposée par nos amis à ma gauche. A leur avis, l'introduction du secteur privé dans cette grande entreprise, s'inspirait de motifs suspects.

**M. Schreyer:** Deux pour cent de la population seulement en bénéficieront.

**M. Perrault:** Je conteste quelque peu les calculs de mon honorable ami à ma gauche, mais il se peut qu'au sein du comité il explique plus clairement ses théories économiques afin que nous puissions tous les comprendre.

• (3.20 p.m.)

Je le répète, il est regrettable que certains députés semblent obsédés par la crainte que certaines des compagnies associées représenteront peut-être des intérêts étrangers et qu'ainsi la souveraineté canadienne en sera menacée. Voilà ce que c'est que d'avoir des œillères. Notre économie serait encore stagnante et nous n'aurions sûrement pas un des